

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du Samedi 25 Mars 2023 à 9h00

Mairie de Saint-Hilaire-de-Brens

En présence de :

Laurent GUILLET,
Bernard CARRIER-SALVADOR-REDON, Isabelle JANAUDY, Hélène POULAIN, Régis YVRARD, Olivier ARZANO, Fabien BILLET, Dorothée DELALANDE, Sabine DERRIEN, Fabien HOSTETTLER, Bertrand LEYDIER, Agnès MOREL, Marie-Odile SAMSON, Jean Pierre TERRIEUX.

Absence excusée : Gisèle GUICHERD (pouvoir à Hélène Poulain)

Rappel de l'Ordre du Jour :

- 1- Election du Secrétaire de séance
- 2- Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du Vendredi 10 Mars 2022
- 3- Délibérations :
 - 3.1 Délibération d'approbation du Compte de Gestion et du Compte administratif 2022
 - 3.2 Délibération d'affectation des résultats 2022
 - 3.3 Délibération et vote des taux 2023
 - 3.4 Délibération et vote du Budget Primitif 2023
- 4- Questions diverses

La séance est ouverte à 9h00.

1- Marie-Odile SAMSON est élue secrétaire de séance.

2- Compte-rendu du conseil municipal du Vendredi 10 Mars 2022 :

Le compte-rendu du conseil municipal du Vendredi 10 Mars 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

3- Délibérations :

3.1 Délibération n° 2023-07 approbation du Compte de gestion et du Compte administratif 2022 :

La commission finances présente le bilan de la commune pour l'exercice écoulé :

Section de FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2022 : 90 535.53 €

Résultat reporté 2021 : 595 176.40 €

RESULTAT DE CLOTURE : **685 711.93 €**

Section d'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2022 :	-305 421.35 €
Résultat reporté 2021 :	325 409.60 €
RESULTAT DE CLOTURE :	19 988.25 €

EXCEDENT TOTAL DE CLOTURE : **705 700.18 €**

Le Conseil Municipal, constate que les résultats du Compte Administratif 2022 et du Compte de Gestion 2022 sont identiques et approuve par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents, les résultats de l'exercice écoulé.

3.2 Délibération n° 2023-08 d'affectation des résultats 2022

Laurent Guillet propose au conseil municipal d'affecter les résultats 2022 de la manière suivante :

685 711.93 € au compte 002 "Excédent antérieur reporté"

et

19 988.25 € au compte 001 "Excédent d'exécution d'investissement reporté"

Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement :

665 711.93€ au compte 021 "Excédents de fonctionnement"

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents, approuve la proposition d'affectation des résultats 2022.

3.3 Délibération n°2023-09 et vote des taux 2023

Mr Le Mairie informe le conseil municipal que cette année le conseil municipal doit de nouveau fixer le taux de la taxe d'habitation et rappelle les taux d'imposition de l'année 2022.

Pour l'année 2023, il est proposé d'appliquer les taux suivants :

- **18.61 %** pour la taxe foncière bâtie à laquelle il convient d'ajouter la part départementale (15, 90 %) : soit **34,51 %** pour la taxe foncière bâtie.
- **59.89 %** pour la taxe foncière non bâti
- **10.00 %** pour la taxe d'habitation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents, décide d'appliquer ces taux pour l'année 2023

3.4 Délibération n°2023-10 et vote du Budget Primitif 2023

La commission finances, présente au conseil municipal article après article les propositions de prévisions de dépenses et recettes pour l'année 2023 :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **1 220 093.93 €**
Recettes : **1 220 093.93 €**

INVESTISSEMENT :

Dépenses : **851 600.18 €**
Recettes : **851 600.18 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents, adopte chapitre par chapitre le budget primitif de 2023

4- Questions diverses :

Une nouvelle cession pour l'archivage des documents administratifs 2022 aura lieu courant avril

Le prochain conseil aura lieu le 7 avril 2023 à 19 h

La séance est levée à 11h10

